



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 10 mars 2017

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 10 mars 2017 à Génicourt, nous remercions une nouvelle fois la municipalité pour son accueil.

Présents : 22 - Pouvoirs : 71 - Nombre d'adhérents : 160, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Nous remercions de leur présence M. Houillon - Député du Val d'Oise, M. Seimbille - Vice Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, M. Savignat Adjoint de Pontoise, M. Guiard Président Communauté Communes Vexin Centre (24 communes -23 000 habitants) maire de Boissy L'Aillerie, les maires représentés de Osny, Marines et Frémécourt, ou excusés.

Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été globalement respecté.

Veille et information de la population via le site internet dirap.org. La lettre de la DIRAP de décembre 2016 présente notamment les éléments connus du projet ADP de modification de la masse admissible des avions sur l'aérodrome (de 17T à 35T). Exploitation du réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

La DIRAP a participé à plusieurs comités permanents. La CCE 2016 de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles a été convoquée par le Préfet en janvier 2017, le sujet important de modification de masse des pistes a été présenté de façon partielle par ADP. La DIRAP a pour sa part présenté en comité permanent ou en CCE, la situation à Cannes (exemple donné par ADP) et les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

La DIRAP membre de la CCE de Roissy CDG a assisté aux CCE, comité permanent et groupe de travail « suivi vols de nuit ».

La DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises.

Activité détaillée en 2016 :

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin et comités permanents

Comité permanent du 21 janvier 2016.

ADP a proposé de travailler le projet de modification de masse admissible des appareils, notamment sur la base de l'exemple de Cannes.

La DIRAP a demandé de travailler sur 2 autres sujets : amélioration de la carte pédagogique, notamment mettre en place des repérages complémentaires pour aide aux pilotes, et étude de moyens de repérage « automatique » des avions légers pour palier la difficulté de repérage par l'administration (gendarmerie...).

Comité permanent du 23 juin 2016.

Discussion sur le projet modification de la masse admissible des avions, présentation par la DIRAP de la situation à Cannes et craintes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Propositions d'étude d'ADP pour mieux respecter les tours de piste, mais refus d'installer des repères physiques contrairement aux propos tenus lors des précédentes CCE.

Comité permanent du 23 novembre 2016.

ADP présente un dossier intermédiaire du projet de modification de masse admissible des avions, avec des hypothèses de trafic très en deçà des hypothèses évoquées lors du PEB 2005 MAIS sans envisager de limitation de trafic.

La DSNA présente l'état actuel relatif aux possibilités de repérage des avions légers MAIS « ferme la discussion » arguant du fait que la réglementation n'impose pas ce repérage par la DGAC, ni l'installation par les usagers, même si des systèmes (type GPS) ont été imposés de façon volontaire par la fédération française de vol à voile pour gérer les risques de collision. La DIRAP n'est pas satisfaite de cette réponse.

ADP présente des améliorations de la carte pédagogique via la diffusion de circuit et photos de points de repère caractéristique, dont des serres proches de Courcelles. La DIRAP, salue cette initiative et demande que les serres soient ajoutées sur la carte VAC seul document disponible pour tous les pilotes (dont les non basés à Corneilles).

CCE du 23 janvier 2017

L'activité de l'aérodrome est en décroissance depuis 2011 pour atteindre 37 000 mouvements/an (soit 100 par jour), une raison évoquée est l'incidence des conditions climatiques défavorables.

Les suivis des trajectoires aviation légère sur plusieurs journées (les chevelus) sont présentés. Bien que les représentants des pilotes en soient satisfaits, on note toujours des écarts de trajectoires qui survolent les cercles de la carte pédagogique.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a été présenté de façon partielle par ADP, évoquant une activité d'affaire complémentaire faible MAIS sans fixer de limite. La DIRAP a pour sa part présenté les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Corneilles en Vexin (**VOIR le sujet traité en détail dans chapitre spécifique**).

La liste des réclamations 2016 a été présentée sans actions correctives, les repérages par la DGAC ne sont pas cohérents avec les constatations des riverains.

La DIRAP a demandé qu'il soit acté dans le compte rendu de la CCE que les informations suffisantes pour faire une réclamation soient : **le jour, heure, minute, lieu, type d'appareil (petit appareil, jet, hélicoptère)** et pas nécessairement immatriculation qui est difficile à relever et limite les réclamations. La DIRAP rappelle l'objectif prioritaire de traiter les cas flagrants de non respect afin que des actions puissent être prises pour « faire des exemples » et de les communiquer (voir procédure réclamation en annexe).

Salon Paris Air Expo à Pontoise/Corneilles en Vexin en juin 2016

Le stand DIRAP a accueilli environ 50 personnes, en majorité des pilotes, ce qui a permis des échanges des points de vue avec support la carte pédagogique des circuits de pistes. Certaines propositions constructives ont été émises. La DIRAP présentait une analyse des causes des nuisances sonores de l'aviation légère et les actions envisageables pour les réduire.

La DIRAP a bien noté les propos du PDG d'ADP lors de son discours d'ouverture: « *Il faut développer l'aviation d'affaire sur Pontoise même si quelques braillards se manifestent lors du survol d'un avion !* » en remerciant « *la DGAC pour son aide au lobbying en vue de la réouverture d'un Point de Passage Frontalier sur l'aérodrome* » pour accueillir des appareils vers toutes destinations.

CCE et comité permanent de l'aérodrome Roissy CDG

Groupe de travail suivi vols de nuit 13 juin 2016

Réduction du bruit sifflement des A320 : mise en œuvre à 50% (rappel : permet réduction du bruit de 8 dBA).

Lancement de la mise en œuvre des descentes continues en cœur de nuit (0h – 5h) concerne environ 10 vols.

Lancement d'un projet européen sur atterrissages avec procédure « type continue » MAIS délai de réalisation non fixé (après 2018 ?).

CCE du 28 juin 2016

Rappel des sujets traités en GT suivi vols de nuit.

Présentation de l'activité de Roissy qui se maintient et de la situation des aides aux riverains de Roissy.

Groupe de travail suivi vols de nuit 17 novembre 2016

Réduction du bruit sifflement des A320 : 50% des appareils équipés, objectif de 70% à novembre 2017.

ACNUSA fait part du succès de la première rétention d'un appareil d'une compagnie afin de lui faire payer les amendes infligées depuis plusieurs années. Satisfaction des membres de la CCE.

Bilan annuel 2016 ACNUSA, 17 novembre 2016

« ACNUSA ne peut pas décider le transfert de nuisances d'un lieu vers un autre ».

Travailler sur concentration des trajectoires (dont GNSS) et réduire le bruit des vols de nuit.

ADP informe de la possibilité de réponse à une réclamation via son site internet Entre Voisins avec image du système Vitrail (visualisation de trajectoire).

Qualité de l'air : Roissy représente une faible part de pollution Ile de France...

Au sein de l'UFCNA

Aviation Légère: Echanges bonnes pratiques pour la mise en œuvre des CCE et actions de réduction de nuisances

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2016.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le bilan en euros :

Subvention département	830. €
Subventions communales	2107. €
Cotisation Adhérents	1730. €
Intérêts	146. €
TOTAL RECETTES	4813. €
TOTAL DEPENSES	- 3777. €

Le SOLDE positif **1036. €**

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	7955. €
Le compte d'épargne	19602. € (Dont 146. € d'intérêts /2016)
SOLDE TOTAL	27556. €

Remerciements aux 160 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 14 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte des honoraires d'avocat concernant l'étude juridique « 17 tonnes – 2eme versement, non effectif en 2015 ».

De ce fait le résultat de l'année 2016, affiche un solde comptable positif de 1036 €.

Le niveau des adhésions est en légère augmentation par rapport à 2015, l'avoir en fin d'exercice est de 27 556 €.

Le budget prévisionnel 2017 d'un montant de 5000 €, est présenté pour approbation.

Un accent sera donné en 2017 sur la communication aux populations notamment pour informer sur le projet d'ADP de modification de la masse admissible des appareils (de 17 T à 35 T).

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2016.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, inchangé, s'est présenté aux votes des adhérents.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité

Objectifs 2017

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2016.

Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Promouvoir et suivre l'utilisation de la carte pédagogique « circuits ».

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Préparer une action juridique pour faire réduire les nuisances (circuits de piste et aviation d'affaire)

NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Participation aux groupes de travail relatifs à réduction nuisances de Roissy CDG (vols de nuit, une autre organisation des approches)

En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.

Projet de modification de la limite environnementale de 17 tonnes de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles sur l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a fait l'objet de plusieurs comités permanents. ADP, dont le projet est en cours d'étude, a apporté des éléments partiels, notamment un trafic d'affaire prévisionnel de 7000 mouvements (environ double de l'actuel) MAIS sans fixer de limite réglementaire d'activité. Le planning d'étude et de réunions sur l'année 2017 prévoit une présentation en comité permanent au quatrième trimestre.

La DIRAP a présenté en CCE les craintes et demandes des riverains.

L'activité de l'aérodrome est actuellement régie par des notes DGAC de 1980 et 1986:

Masse au décollage limitée à 17 T ; Nombre sièges limité à 25 ; Exploitation lignes régulières autorisée ; Activité hélicoptère autorisée aux basés ; Activité de nuit autorisée.

Charte du PNR

Il est rappelé que lors de la CCE octobre 2005, le dossier enquête publique PEB 2005 a été complété d'un paragraphe repris dans Charte du PNR: dans l'article 8.4 « réduire les nuisances générées par les aérodromes »

De plus, la réglementation actuelle limite à 17 tonnes le poids des avions pouvant opérer sur cet aérodrome. Conformément au vœu de la CCE, une modification de cette limite ne pourra intervenir, en fonction d'impératifs économiques du bassin de Cergy-Pontoise et à l'initiative des acteurs politiques locaux, que sur décision du Ministre en charge des transports, après consultation des responsables politiques et socio-économiques, après recherche d'un consensus et après avis de la CCE.

Activité et nuisances

Ce que nous avons compris:

ADP et la DGAC pensent que l'on peut mieux maîtriser les nuisances sonores en fixant une limite de bruit émis par les avions plutôt que de fixer une limite de masse au décollage.

Ce que craignent les riverains:

Que les nuisances sonores augmentent si l'activité augmente et si le bruit émis des avions n'est pas suffisamment faible

Ce que veulent les riverains:

Que les nuisances sonores n'augmentent pas, voire soient réduites, d'où le travail mené pour réduire les nuisances sonores de l'aviation légère

Connaître les nuisances actuelles: point zéro

Contexte:

Nous ne connaissons pas l'activité d'affaire actuelle en termes de types d'appareils, de nombre de mouvements, de bruit émis par chaque appareil. Nous avons seulement une information du nombre de vol IFR.

Point zéro:

Pour connaître l'évolution des nuisances de l'aviation d'affaire, il faut déjà connaître la situation initiale. Il faut mesurer les nuisances de l'aviation d'affaire (commerciale et autre) sur une période significative afin de connaître le niveau de bruit actuel global et par type d'appareil et ainsi permettre une comparaison avec une situation future.

La Dirap demande à faire ces mesures en parallèle avec ADP avec ses stations de mesure de bruit.

Nuisances des avions futurs

Ce que nous avons compris:

Un texte réglementaire fixera la limite de bruit des avions admis sur l'aérodrome.

Avions concernés : turboréacteurs.

Ce que craignent les riverains:

Que la limite de bruit soit plus élevée que les nuisances actuelles: actuellement 3000 mouvements à plus de 70 dB et que la limite de bruit ne soit pas respectée.

Ce que veulent les riverains:

Connaître le bruit émis par les avions futurs proposés, en situation locale (mesuré par stations de mesure de bruit) et les valeurs des caractéristiques de bruit (définissant la « Marge »)

Connaître les dispositions prévues pour faire respecter la limite.

Que l'ensemble des nuisances ne dépassent pas les nuisances actuelles, ou idéalement, diminuent.

Nuisances des avions futurs (cas des turbopropulseurs)

Ce que nous avons compris:

On ne peut pas réglementairement fixer via classification une limite de bruit des avions turbopropulseurs. Exemple Cannes: des turbopropulseurs avec limite de masse MAIS très bruyants.

Ce que craignent les riverains:

Que l'activité des turbopropulseurs augmente avec l'activité d'affaire et que les nuisances augmentent.

Ce que veulent les riverains:

Fixer une limite de bruit aux turbopropulseurs basée sur les mesures locales

Ou, si pas envisageable

Interdire les turbopropulseurs

Activité de nuit

Contexte:

L'aérodrome est actuellement ouvert la nuit. Le bruit perçu (émergence) est plus important la nuit

Exemple de Cannes: pas d'activité d'affaire après 21 h.

Ce que craignent les riverains:

Que les nuisances augmentent la nuit avec l'aviation d'affaire

Ce que veulent les riverains:

Que l'activité d'affaire soit réglementairement interdite la nuit.

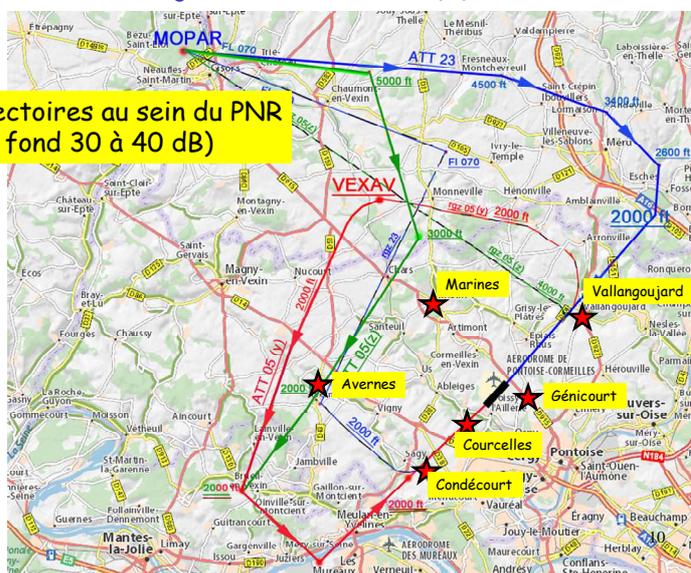
Les trajectoires d'approche

Elles suivront en majorité les trajectoires GNSS (guidées par GPS) au sein du PNR dont le bruit de fond est faible (de 30 à 40 dB) à une hauteur inférieure à 600 mètre.



Les trajectoires d'approche

Des trajectoires au sein du PNR
(bruit de fond 30 à 40 dB)



Activité et pollution

Contexte:

Les avions consomment du kérosène équivalent au diesel avec émission de particules fines, oxyde d'azote, CO² et autres polluants.

Un Falcon 7X (moderne) consomme en local l'équivalent de 200 automobiles Clio !! (étude DIRAP base fichier public émissions polluantes des avions).

Ce que craignent les riverains:

Que la pollution augmente avec l'aviation d'affaire

Ce que veulent les riverains:

Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil).

Mesure du bruit

Présentation des résultats 2016: 4 stations de mesure actives, de façon partielle sur l'année.

Village	Nombre de survols trop bruyants (y compris vols de Roissy)
Courcelles	21 000
Ableiges	22 100
Epiais Rhus	5 100
Us	10 200
Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont avions de Roissy)	

Les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par mois, jour de la semaine et période horaire (Voir détail de présentation AG 2017 sur site dirap.org).

Les mouvements se répartissent de façon quasi uniforme sur tous les jours de la semaine.

Les résultats 2016 indiquent que malgré une baisse de l'activité de l'aérodrome, les survols trop bruyants restent au niveau des années précédentes (légère réduction sur certains villages). Les actions permettant de mieux maîtriser les vols sur les circuits doivent être accentuées (amélioration carte pédagogique, repérage et sanction pour vols en écart flagrant...) ce qui sera porté par la DIRAP en comité permanent de la CCE.

Question diverse

Des associations environnementales locales (CARF, Val Viosne Environnement, LES HERISSONS DE COURDIMANCHE, LES TILLEUS de Vauréal, Val Oise Environnement, DIRAP) ont proposé de se coordonner afin de mettre en commun des moyens pour assister à diverses réunions, mobiliser les populations, relayer de l'information sur leurs actions.

L'assemblée générale décide que le relais d'information avec la DIRAP sera réalisé par un lien sur site dirap.org avec mail d'information aux adhérents.

Conclusion

L'année 2017 sera déterminante pour la protection des populations contre les nuisances, notamment futures, de l'activité aérienne de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Les propos tenus par le PDG d'ADP lors du salon Paris Air Expo de juin 2016 (voir plus haut) justifient à eux seuls l'Inquiétude soulevée par le projet aviation d'affaire proposé par ADP et la Vigilance des associations et des Elu(e)s qui doit accompagner les discussions sur ce projet.

Même si il est présenté comme une amélioration des critères permettant de maîtriser les nuisances des avions, il envisage une augmentation d'activité aviation d'affaire sans limite réglementaire. Le cadre réglementaire et les moyens pour éviter l'accroissement des nuisances ne sont pas définis.

La mobilisation des populations et des élu(e)s sera déterminante pour éviter que le projet porte atteinte à la santé et au cadre de vie des populations.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Le Président

Le Secrétaire



BULLETIN D'ADHESION 2017

Nom: -----

Prénom :-----

Adresse:-----

Téléphone :-----

E mail :-----

MONTANT DE LA COTISATION : 10 € (5€ étudiant), 30 € Associations
par chèque à l'adresse : DIRAP-Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT : ADHESION DIRAP 2017

NOM :

PRENOM :

Cotisation :

par chèque N°:-----

DOCUMENT A CONSERVER

Carte pédagogique pour mieux respecter les tours de pistes et réduire les nuisances sonores.

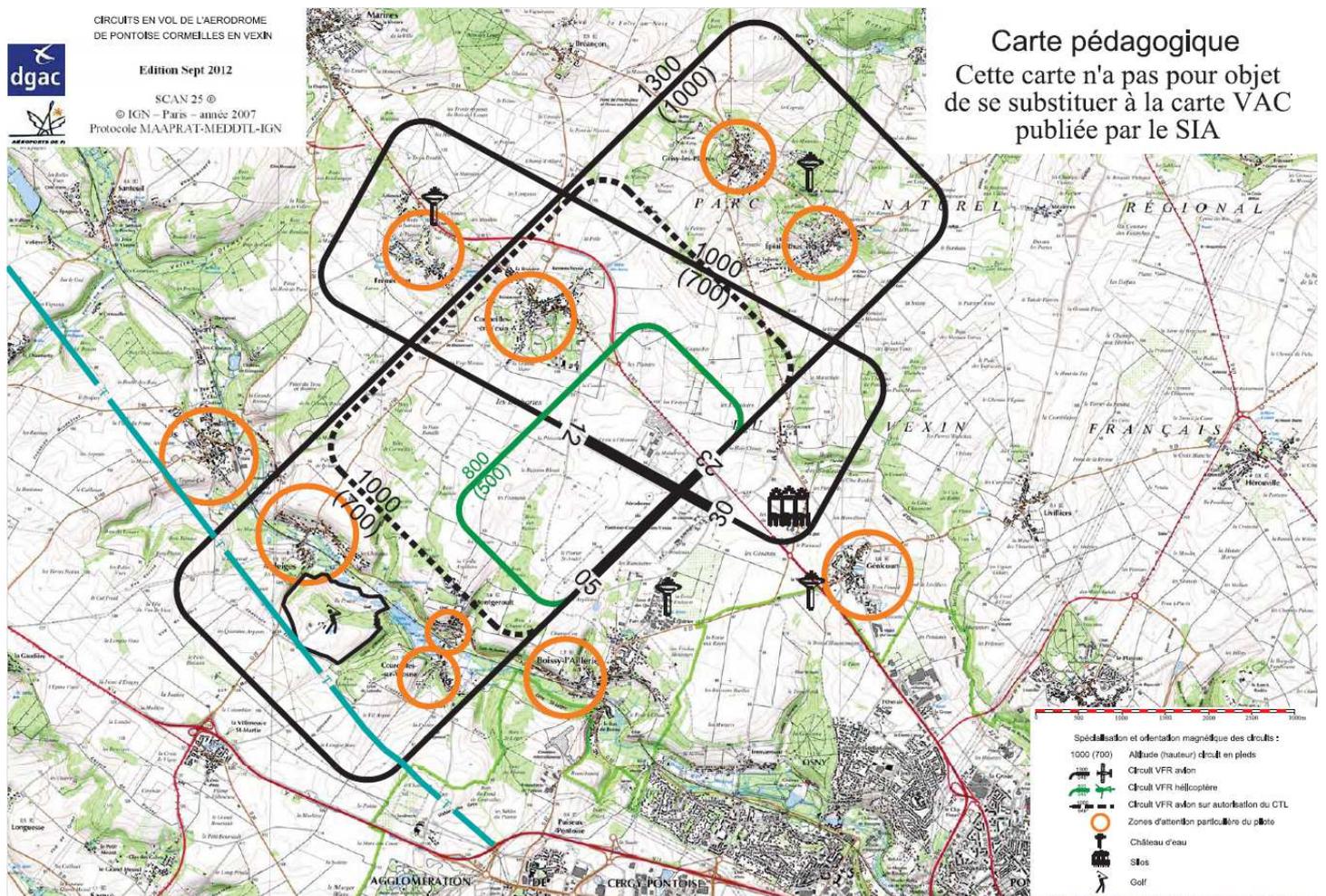
Cette carte pédagogique a été élaborée à l'intention des pilotes afin de les sensibiliser et les aider à mieux **respecter les circuits de piste** pour réduire les nuisances sonores.

Elle a été établie au cours de plusieurs réunions entre la DIRAP, les Associations Usagers, la DGAC sous l'égide de la Préfecture.

Cette première version a été diffusée aux aéroclubs, tour de contrôle, site internet DIRAP, nous la proposons également aux mairies pour leur site internet.

Sur la carte figurent **des repères** et les **zones d'attention** que sont les villages menacés par les nuisances sonores si les pilotes ne respectent pas au plus près les circuits de pistes.

Rappelons que le passage au-dessus des villages entraîne une augmentation du bruit de +6 dB (pour comparaison, la pose d'un silencieux réduit le bruit de 3 dB).



Réclamations

La DGAC a demandé à la DIRAP d'être le point de regroupement des réclamations en cas de constat d'un survol jugé anormal et de les transmettre à la DSAC.

Transmettre à la DIRAP :

- par mail = dirap@dirap.org
- par courrier = 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.